

dant vingt ans (*La Critique philosophique, politique et littéraire*) témoigne de son souci d'appliquer cette philosophie aux difficultés pratiques de la III^e République naissante. Tout l'itinéraire intellectuel de ce polytechnicien-philosophe, dominé par la préoccupation de la justice et le souci de voir la République s'installer sur des bases fermes, débouche sur un effort philosophique et pratique pour articuler les trois données de la pensée politique du XIX^e siècle : liberté de l'individu, question sociale et république démocratique. Dans un moment majeur de l'histoire intellectuelle de la République, Renouvier est l'un des rares philosophes de son temps à tenter d'apporter une doctrine cohérente de l'ordre social du point de vue du droit des individus, et à chercher à fonder l'intervention de l'État dans la vie économique et sociale sans donner prise au collectivisme.

Marie-Claude Blais



RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE (OU FÉDÉRATIVE)

Si les alliances de cités grecques ainsi que les ligues médiévales de villes allemandes sont restées passagères, aussi à cause des distances géographiques, la Confédération helvétique, à partir du XIV^e siècle, et les Provinces-Unies des Pays-Bas*, à partir de 1581, deviennent des républiques fédératives durables et s'établissent en État territorial. Produits de conflits particuliers aux marges de l'Empire, leur structure ne s'offre guère à une théorisation. C'est Montesquieu* le premier qui déclare que les républiques proprement dites, les villes-États, sont trop faibles si elles ne se ras-

semblent pas dans une « république fédérative ». David Hume* développe ce concept en maintenant que la constitution* républicaine n'est pas appropriée uniquement aux villes-États, mais peut justement stabiliser un vaste pays, sa structure fédérale entravant l'« intrigue, les préjugés ou les passions ». Les États-Unis réalisent pour la première fois ce concept moderne d'une république fédérale dans un pays étendu avec suffrage universel (→ Amérique). Cette constitution se démarque de la monarchie, de la confédération ainsi que de la république unitaire, en combinant deux égalités* : celle des citoyens individuels et celle des États membres. En 1848, la Suisse* conçoit sa première constitution selon le modèle américain et, au xx^e siècle, beaucoup de républiques fédérales naissent, surtout dans les pays les plus étendus, dont le Brésil, la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, le Mexique, le Nigeria, l'URSS ou la Russie.

Thomas Maissen



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE

C'est avec la révolution iranienne de 1979 que le concept de « république islamique » a pris juridiquement corps. Après la partition de l'Inde, le Pakistan l'avait le premier inscrit dans sa constitution* en 1956, mais laissé sans grande portée politique. Par ses racines idéologiques libérales et marxistes, dont l'Iran s'est successivement empreint depuis les années 1810, la République islamique participe de l'histoire du régime représentatif moderne qui est né en Europe au xviii^e siècle (→ Démocratie représentative). À la monarchie absolue des deux derniers shahs, qui firent